

2 Février 1980

compte rendus

Tous les membres sauf M. Rollot Roland, excusé, sont présents et approuvent le compte rendu de la dernière séance. Il est 20H30.

Zonage simplifié:

Les réunions avec les membres de la DDE sont nombreuses en ce moment : La prochaine aura lieu mercredi 20 février à 14H30. Des futurs et, ont écrit à la Mairie, mais personne ne sera contacté avant l'arrêt définitif du plan de lotissement.

Secteur de Meymans : un projet de lotissement est à l'étude sur le terrain communal. La commune a pris contact avec 2 propriétaires riverains qui céderaient du terrain, pour planter la surface à batir. Ainsi à environ 7400 m². Il sera parallèlement projeté l'aménagement de la place des écoles.

Secteur de Beaugeard : la zone constructible se situe sous le village et part et d'autre du Besset jusqu'au hameau de la Bressonnière. Il ne s'agirait pas d'un lotissement mais d'une zone où les constructions seraient centralisées.

Il est évident que cette première étude fait apparaître plusieurs problèmes pour lesquels aucune décision définitive n'a été encore prise. Cependant le C. M. décide, à la majorité, de suivre aux demandes de constructions tant sur Beaugeard, que sur Meymans tant que les formalités administratives n'auront pas toutes été réglées.

Après étude des plans, les zones protégées - donc improches à la construction - concernent la totalité des bois de la commune.

Parallèlement, les zones agricoles - sur lesquelles seuls les agriculteurs pourront repérer ou construire - concernent les diverses vallées et plaines de la commune.

Programme de voirie 1980

Un les frais à engager par la commune en 1980, le programme définitif sera arrêté lorsqu'une estimation financière précise aura été réalisée - soit néanmoins attendue.

Rte des Combres - renforcement d'un mur.

Vie Comale n°3 (Vergaillans) : partiel.

Rte de la combe (jusqu'au hameau de la Combe)

Rte du Moulin (à voir avec C^{me} de Chatuzange)

Questions diverses :

Un travail de drainage de 8000 m² importance est demandé au quartier de Bois-Vert, sur un chemin communal (l'ancien et opératoire de maçonnerie)

Il sera procédé à l'achat d'une bretonneuse (3000 F) et du petit matériel pour l'emploi communal.

Le devis du Pont de Beauregard est en cours d'élaboration, les travaux semblent être très importants vu l'état d'usure de cet ouvrage.

- Il sera demandé à l'employé communal de voir la fontaine de Beauregard. La reconstruction de la murette sur la route de la Combe sera examinée également.

- A compter du 1^{er} Janvier 1980, les tarifs de location applicables aux locations à venir, du Foyer Rural seront les suivants :

Location 50 F	passé à 100,00 F
Location 200 F	passé à 250,00 F.
Location 250 F	passé à 300,00 F.
Location 400 F	passé à 500,00 F.

Par ailleurs, l'augmentation de l'énergie (fuel et électrique) sera reperçue sur les forfaits chauffage.

Ainsi le forfait chauffage des deux pièces est 200 F.

le forfait chauffage de la petite salle est 100 F.

L'ordre du jour est épuisé, le maire convoque le C.M. pour le 20.02.80., avant de lever la séance à 23 H 45
du dit -

Foyer-Rural
Tarif des locations
déposé le 12.02.80

M. le Maire rappelle la délibération du C.M. du 21 octobre 1977 fixant les tarifs de location du Foyer Rural.

Il y a lieu d'augmenter les tarifs, vu les charges en hausses.

Je propose à l'assemblée les tarifs suivants :

	Sous-sol locaux - Sociétés ou personnes de l'extérieur
bal 1 ^{re} séance	100,00 500,00
bal 2 ^{re} séance	50,00 250,00
bal 3 ^{re} séance	gratuit 250,00
Lotos ou jeux de sociétés	gratuit 250,00
banquets, noces, réunions familiales	150,00 300,00
Réunions organisées par des Sociétés	gratuit 100,00
galas ou théâtres	100,00 300,00
chauffage des deux salles	200,00 200,00
- de la petite salle	100,00 100,00

Le C.M. après avoir délibéré, décide :

- D'approuver les tarifs de location du F.R. proposés par M. le Maire,
- que tous les dégâts causés à la table ou au mobilier au cours d'une location, seront réglés par les organisateurs.

- que le montant de chaque location sera versé à la caisse du Receveur Municipal, sur présentation d'un titre de recette établi par la Mairie de Beauregard-Baret.
- La présente décision prendra effet à compter du 2 février 1980 du dit-

révision listes
électorales
Chambre des Métiers
depuis le 19.2.80

M. le maire, communique au Conseil, la circulaire de M. le Préfet, demandant de désigner deux délégués, pour la révision des listes électorales de la Chambre des métiers.

A près avoir délibéré, le conseil désigne :

- Un délégué chef d'entreprise : M. Matalas Roger.
- A défaut de ce programme un second délégué, chef d'entreprise M. Delage Aimé

14 mars 1980

compte rendu

Tous les membres sont présents, sauf Mme Bellay, excusée.
La séance débute à 20 H.30.

Lecture du compte rendu de la réunion du 2 février 80.

Quelques remarques sont apportées, notamment en ce qui concerne le pont de Beauregard. Une estimation financière est proposée, mais elle n'est pas définitive et un nouveau projet risque d'être soumis au conseil prochainement.

Mur de la route de la Combe: les travaux pour la consolider sont en cours.

Budget Primitif 1980

Une augmentation de 12% des impôts locaux a été décidée; elle fait face à l'augmentation du coût de la vie subie en 1979.

Fonctionnement: Recettes = dépenses = 352.736,12. Une somme de 52.549,84 sera transférée à la section d'investissement.

Parmi ces dépenses signalons: les frais de personnel (115.600) l'entretien des bâtiments et voirie (90.000) Participation aux divers syndicats et contingent d'aide sociale (31.285) Remboursements des intérêts (17.590) les subventions aux divers organismes (412) etc.

Investissement: Recettes = dépenses = 100.743,40 F. la somme de 52.549,84 transférée de la section de fonctionnement servira à mieux faire face aux dépenses prévues à cette section:

l'achat de la bétonnière et du chasse neige de Beauregard : 7.862.

- soldes des travaux de la mairie, estimation 12000.

- capital des emprunts : 20.880.

- prévision pour pont Beauregard, estimation 60.000 ;

Ce budget est signé par les membres du Conseil présent.

Lors de l'élaboration du budget supplémentaire, il sera affectée la somme de 65.000 F. environ pour l'extension et l'aménagement du quai de Beauregard. Des contacts seront pris avec un maître pour une estimation plus précise.

Zonage: la DDE a renvoyé le projet conforme à ce qui avait été prévu le mercredi 20 Février 80. Lecture est faite du rapport du zonage qui n'appelle aucun commentaire. Le Conseil, à l'unanimité adopte ce projet qui rentre en application immédiatement. Aucune modification ne sera apportée avant au moins deux ans.

La réunion d'information avec la population de la commune aura lieu le vendredi 11 Avril 80 à 20 H 30 au Foyer Rural.

A propos du zonage, il convient de signaler qu'une demande de certificat d'urbanisme a été repoussée en application du nouveau projet.

Questions diverses

Ouvrier communal; sa titularisation va être proposée.

Service Médecine du Travail; (pour les emplois communaux) avis favorable à l'inscription à ce service à la date du 2 mai 80.

Intervention de la DDE; dans la gestion de la voirie; le C.M. accepte les modifications intervenues à ce sujet

_____ du dit _____

Revalorisation
des indemnités
Gérants de cabine
et Sonneur-Civil
déposée 18 mars 80

M. le Maire donne lecture au C.M.

Vu l'augmentation du SMIC en 1979, il y a lieu de revaloriser les indemnités des Gérants de cabine et Sonneur Civil, à compter du 1^{er} janvier 1980.

Le C.M., après avoir délibéré décide :

Une augmentation de environ 11 %, qui correspond à l'augmentation du SMIC en 1979.

- Les Gérants de cabine percevront une indemnité de 1.350,00 par an.
Le Sonneur-Civil percevra une indemnité de 500 F. par an.

Les crédits sont prêts sur le budget primitif 1980

_____ du dit _____

Aide Technique
à la gestion
communale.
déposée le 26.03.80

A pris avoir délibéré et sur proposition de M. le Maire le C.M.

Vu la loi 48-1530 du 29 Septembre 1948, réglementant l'intervention des fonctionnaires des Postes et Chaussees dans les affaires intéressant les collectivités locales et organismes.

2ème 2 exp. à Percepteur + autorisation le 22.4.81.

- Vu le décret n° 61.371 du 13 Avril 1961 fixant les conditions d'exercice du concours technique du service des Ponts et chaussées en matière de voirie des collectivités locales.
- Vu l'arrêté interministériel du 7 décembre 1979, relatif aux concours appartenus aux communes, aux départements et à leurs groupements par l'Etat. (Service de l'Équipement et de l'Agriculture) notamment son article II et la circulaire interministérielle du 21.12.79. n° 79.123, pour son application.

DECIDE

- 1°) de demander le concours de la D.D.E. de la Dîme, pour assurer à compter du 1^{er} Janvier 1980 une mission d'aide technique à la gestion communale (A.T.G.C.).
- 2°) La commune n'adhérant pas à un groupement ayant en charge l'entretien de la voirie, la rémunération de ce concours sera égale pour l'année 1980 à : $2,50 \times 321 = 802,50$ F. non assujetti à la T.V.A.

Cette somme sera inscrite en dépense au budget de 1980

- 3°) La commune conformément à l'article 17 de l'arrêté du 7.12.79 prend note que le tarif de 2,50 F. par habitant sera révisé tous les ans, par arrêté interministériel en fonction des variations de l'index d'ingénierie.

Le fait d'inscrire en dépense au budget de l'année N, la rémunération de l'aide technique à la gestion communale, vaudra maintien du concours pour l'année N et acceptation de la rémunération à sa nouvelle valeur.

- du dit -

Adhésion à un service de médecine du principe de la commune à la réalisation d'un service de médecine professionnelle intercommunal à compter de l'année 80, pour les examens annuels des agents communaux.

Vu le nombre important des collectivités ayant adhéré,
Decide la création et la mise en activité de ce service de médecine préventive pour les agents communaux à compter du 2 mai 1980.

- du dit -

Zone simplifié portant approbation

DL le Maire présente le projet de zoning simplifié établi par la direction Départementale de l'Équipement et le rapport réglementant ce zoning simplifié.

Ce projet établi en concertation avec la D.D.E - DDA - et le conseil Municipal, traduit les objectifs de développement de la

commune et la volonté de protection des terres agricoles et des espaces naturels.

Tout en restant fondé sur les articles du règlement national d'urbanisme le zonage doit permettre d'assurer notamment une meilleure cohérence et une plus grande efficacité dans l'instruction des dossiers de demandes de certificat d'urbanisme et de permis de construire déposés dans notre commune.

En conséquence, le C.M. décide, d'approuver le dossier, qui rentrera en application le 15 mars 1980

A horizontal line with eight handwritten signatures above it. From left to right, the signatures are: H. Chabot, M. Dillens, J. Bosscher, G. Delage, E. Matheux, J. Lefebvre, J. Vanherle, and J. Debaert.

21 Avril 1980

Tous le conseil est présent

Monsieur Joseph DELAGE de DELEYMANS, demande d'occuper l'appartement des écoles, pour quelques mois, le temps de terminer des travaux dans sa maison d'habitation.

Le logement de l'école n'est pas occupé par Mme Extrant, institutrice, qui loge chez ses parents.

- Le conseil municipal, après avoir délibéré,
- Accepte de louer à M. DELAGE et demande à Monsieur le Préfet l'autorisation d'occuper le logement de l'école de DELEYMANS pour quelques mois par M. DELAGE.
- Dit que l'occupation du logement des écoles sera interrompue sans délai, si l'institutrice ou un nouveau maître devait occuper cet appartement.
- Il sera demandé une location mensuelle de 500 F. à compter du 1^{er} mai 80
- La somme sera consacrée à la caisse des écoles
du dit _____

Le C.M., après avoir étudié le dossier de l'enquête publique, ayant pour objet la régularisation de l'usine de traitement des sables et kaolins.

- Le conseil, après avoir délibéré,
- A la carrière, le stockage des remblais se jettent sur un terrain assaini et stabilisé, conformément aux études du B.R.G.M.

Location logement
école de DELEYMANS
déposée le 29-4-80

Enquête publique
SA. SIKA

- l'élimination des déchets et résidus reviennent au maximum dans la canicule, pour la remise en état du site.
- Le C.M., souhaiterait que les déchets traités en bassin puissent être retraités pour éviter la multiplication des bassins de décantation.
- Source : le maximum des travaux soient réalisés pour remettre en état et préserver la source de la Place.
- Ruisseau du Besset : le lit du Besset soit creusé régulièrement afin d'éviter les dépôts dans les champs des riverains.
- Il faut trouver une solution, pour éviter les nuages de sable et poussière, lorsqu'il y a des jours de vent (éventuellement par arrosage).

— du dit —

III. le Maire rappelle qu'une circulaire interministérielle Plan départemental a prescrit l'établissement dans chaque département d'un des sentiers plan Départementale de Tourisme Pédestre et Equestre.

Depuis le 14 mai 80

Ce plan a pour ~~objet~~ objet de recenser les itinéraires existants (fréquentés ou non) pédestres et équestres, il se traduira par une carte départementale sur laquelle seront marqués tous les itinéraires concernés qui présentent un intérêt à un titre ou à un autre (liaison pédestre entre deux points, anciens chemins d'intérêt historique, accès à un point de vue ou à un site remarquable, chemins touristiques, de liaison avec une autre commune, chemins de grande randonnée etc...)

Ce plan sera l'objet d'un arrêté préfectoral afin de garantir la préservation de ces itinéraires pour un usage public et leur maintien dans le patrimoine communal, ceci après avis des Conseils Municipaux concernés et du Conseil Général.

III. Le Maire soumet au Conseil le plan préparé par la D.D.A. chargée par III. le Préfet d'établir les documents après enquête.

Le C.M. après avoir examiné le plan, corrigé et complété le cas échéant, accepte le plan départemental des sentiers pour ce qui concerne la commune, prend l'engagement de laisser ces chemins ouverts au public et demande à III. le Préfet d'approuver le document.

Attribution d'une indemnité spéciale de gestion.
à M. Medurio 55,00 et Foucheyrand. 5,00

— dudit —

M. le Président expose au conseil qu'un arrêté interministériel, en date du 06.07.55, modifié par celui du 08.05.72, fixe les conditions d'attribution de l'indemnité spéciale de gestion allouée aux comptables des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics. Aux termes des règlements en vigueur cette indemnité a été fixée à 50,00 F. par an par délibération en date du , approuvé le

Le conseil considérant les services rendus par M. Medurio et Foucheyrand, Receveurs, en sa qualité de conseiller financier de la commune, décide de lui allouer, l'indemnité de gestion indiquée ci-dessus.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 1980 à l'article 615.

— dudit —

M. le Président expose au conseil que la commune de Beauregard-Baret est appelée à demander le concours de M. Jean MEDURIO, Receveur municipal, pour la préparation des documents budgétaires.

Ce travail est absolument en dehors des obligations professionnelles, et conformément à l'arrêté interministériel du 21 mars 1962, M. le Président propose d'allouer une indemnité spéciale annuelle de 200,00 à M. Medurio à partir de l'exercice 1980.

Le C.M. approuve cette proposition et la dépense sera imputée à l'article 615

— dudit —

Le C.M. s'est réuni le lundi 21 Avril 1980, tous les membres étaient présents.

Le compte rendu de la réunion précédente du 14 mars est signé.
Zonage :

Le zonage avait été adopté lors de la séance du 14 mars. La réunion d'information de la population a eu lieu au foyer rural le vendredi 4 Avril 1980.

Le C.M. doit se prononcer sur un problème avec un riverain, ne voulant pas céder deux parcelles pour l'établissement du Robinettement. Ce dernier a notifié son refus de vente, des deux parcelles couvrant au total 900 m².

compte rendu

Il propose au conseil un échange déclaré inacceptable concernant une parcelle difficile d'accès et située dans les coteaux.

La commission d'urbanisme est convoquée le samedi 26 Avril à 10 H.30. à la mairie et débattrà du problème avec le propriétaire contestataire.

Toujours dans le cadre du zonage, 2 informations supplémentaires

- Un rendez-vous sera demandé avec la DDE et l'ADD A pour étudier sur le terrain les possibilités d'assainissement, la date n'est pas encore fixée.

- Permis de construire ; les deux dernières demandes sont parties de la mairie avec un avis défavorable. Elles ne satisfont pas les conditions requises par le zonage approuvé le 14 mars, ne se trouvent pas dans la zone constructible. (ces demandesat concernent deux permis demandés sur la section de Mlegmans.).

Enquête S.I.K.A -

Cette enquête est une enquête de régularisation sur les installations de la Société S.I.K.A.

Un compte rendu sommaire est fait de la réunion de la commission S.I.K.A., qui s'est tenue sur le terrain le lundi 14 Avril en présence d'un des dirigeants de la Société.

Les avis émis par les particuliers et consignés sur le cahier d'enquête sont lus au c.m. À propos discussion et élaboration, le conseil décide de prendre la délibération suivante : (voir délibération page 306).

Questions diverses :

- Pont de Beaurégard - pour cette réfection, une réunion aura lieu sur place en compagnie de la DDA et de la DDE.
- Sentier de randonnée : le plan est retourné complété d'un itinéraire non indiqué et cependant praticable.
- Sortie de neige : le montant des sorties est de 1.500 F. Cette facture sera payée par la commune.
- Location école de Mlegmans : à titre exceptionnel, le c.m. louera le logement de l'école de Mlegmans à un habitant de la commune en difficulté. Cette location concerne une période de 3 mois environ.

Le Maire clôture la séance à 23 H. 15.

R. Daly

~~H. Léoty
M. Mollet
Bosson
et H. Pichot~~

~~J. Pichot~~

~~G. Garsan~~

22 mai 1980

compte rendu

Tous les membres sont présents, sauf Mme Bally, excusé.
 La séance débute à 20 H. 40.

Problème permis de construire:

Décision reportée, pour complément d'information auprès de la DDE.

Pont de Beauregard:

Suite à une visite sur les lieux avec la DDE et DDA, après étude, la DDA pense qu'il peut y avoir un risque d'obstruction par des branches du pont bâches en cas de très fortes pluies sur la montagne.

Une enquête sera prévue.

Coût d'un pont bâches 95.000 F.

Coût d'un pont neuf 200.000 F environ.

Egouts

Une étude va être faite par la DDA, pour un projet de branchement du lotissement et de la station d'épuration.

Écoles de Beauregard:

La clôture sera terminée, ainsi que la banière des WC publics.

Picau de Beauregard:

L'étude sera menée par le cabinet Beau.

La séance est levée à 22 H 30.

A row of handwritten signatures in black ink, likely belonging to the members of the C.M. de Beauregard-BT, are written over a single horizontal line. The signatures include: J. Chabot, G. Farouan, S. Mathoff, J. Bally, J. Gremet, J. P. Rostaing, J. Motte, and M. D. Pay.

compte rendu

30 mai 1980

Le C.M. de Beauregard-BT, s'est réuni le vendredi 30 mai 80 à 21 H. Tous les membres étaient présents.

Le compte rendu de la réunion précédente est lu et signé.

Problème relatif aux permis de construire:

Le conseil décide d'octroyer deux demandes de permis de construire pour lesquels les dossiers avaient été instruits avant la décision d'entrée en vigueur du zonage, le 15 mars 1980. Ces deux demandes sont approuvées à la majorité des membres, à la suite d'une longue discussion qui n'a pas réussi à faire l'accord total.

En outre, deux avis favorables sont donnés, pour un aménagement d'une maison existante et une demande de bâtiment d'élevage (pucherie).

questions diverses :

Une subvention de 25.623 F. a été octroyée à la commune; cette subvention servira à couvrir une partie des frais d'entretien de la voirie.

La D.D.E. propose un projet d'élargissement du c.d.522 dans la traverse de l'agglomération de Villeyravans. Le Conseil Général pourrait éventuellement financer ces travaux (47.000 F.) à 100%. Avis favorable.

Création d'un Syndicat d'initiative pour le canton:

M. Darlay Christian se rendra à la réunion le mardi 3 juin 1980, suite à un courrier de M. Durand.

Préau de l'école de Beaugard.

Le projet d'agrandissement de ce préau sera étudié prochainement par un architecte.

La réunion se termine à 22 H. 30

— dudit —

Le C.M., après avoir délibéré, à la majorité, décide de revenir sur son avis défavorable en date du 11 Avril 1980, pour les demandes de permis de construire, au nom de :

Monsieur Cassese Albert, dossier n° 1183, considérant que la date de la signature du permis était du 14 mars 1980, et que le permis au nom de

Monsieur Joseph Jacques, dossier n° 1184, est un cas social.

Le C.M., revient sur l'avis défavorable et donne un avis favorable à ces deux demandes de permis et, précise que cela ne peut créer, en aucun cas, un précédent pour le zonage simplifié de la commune de Beaugard. B.aet.

— dudit —

M. le Maire expose au C.M. que la commission Départementale a attribué à la commune, dans sa séance du 22.04.1980, une subvention de 25.623 F. sur le Fonds Départemental d'Aide aux communes (FDAC-ontario) Programme 80.

Le C.M., ouï l'exposé de M. le Maire,

- prend acte de la subvention de 25.623 F., FDAC-ontario, Programme 80

- s'engage à exécuter les travaux d'entretien correspondants.

F.D.A.C entretien

1980.

depuis le 5.6.80

III. le Maire expose au C.M. que le projet d'élargissement
 élargissement du chemin
 Départemental n° 522, dans la traversée de l'agglomération a fait
 la traversée de l'agglomération, de Romans-Bouyg de Peage.

- Demande de subvention.

Les travaux nécessaires pour une telle opération peuvent être subventionnés par le Département au titre de l'élargissement des chemins départementaux dans la traversée (règlement du C.G du 7.11.39, modifié le 6.2.74), la commune faisant son affaire des terrains.

Le C.M. ouï l'exposé de M. le Maire,

- approuve le dossier présenté,
- sollicite du département une subvention aussi élevée que possible pour réaliser les travaux évalués à 40.000 F. H.T.
- au dit -

Caisse Départementale
 Décalai 1979-1980
 dépôté le 02.07.80

III. le Maire, invite le conseil à dresser le programme des travaux et acquisitions à réaliser pour l'amélioration du service Décalai, en vue d'utiliser les fonds provenant de la caisse Départementale "Attribution de garantie" pour l'année 1979-1980.

Il propose le projet suivant:

Un projet en pour dispositions, art. 607 500,00

Une collecte en livres, art. 607. 194,80

694,80

Le conseil, après avoir délibéré,

- Sollicite la subvention de la Caisse Départementale,
- Vote la participation de la commune, art. 607.

Signatures from left to right: J. Bonna, J. Martel, E. D., P. J. P. Belleg, G. L.

27 juin 1980

compte rendu

Absents excusés: M. Mallet R. Chabert Gaël
 M. Bellec - M. Mallet G.P.

Approbation du compte rendu de la réunion du 30.5.86

Syndicat d'initiative du canton

Deux pages pour le dépliant communal devant préparées pour la 1^{re} Aout.

Eclos: Crédit Banque;

Le programme est adopté, (un projet pour dia positives et une collection de livres).

Une visite de la commission des écoles aura lieu le 5 juillet dans les deux écols. (peinture du logement des écols de Seymans).
Pont de Beauvegard:

Un nouveau plan modifié est présenté par la DDE et accepté par le conseil, un accord sera demandé à la DDA.
Nouvelle Fiscalité Locale:

Mme le Maire présente, après une réunion avec les services des impôts, la nouvelle fiscalité pour 1981.

Il est décidé de ne pas changer à l'imposition actuelle, tenant compte du fait que les abattements sur la taxe d'habitation ont pour effet de majorer les autres impôts directs.

Questions diverses:

L'emploi communal va aider celui de Rochefort, pour préparer les 24 H. pendant une semaine.

- dudit -

Après avoir délibéré et sur proposition de M. le Maire, le C.M.

élargissement du CD 522 - Considérant que pour les travaux d'élargissement du CD 522 dans la traverse de l'agglomération, le concours d'un homme de l'art est nécessaire,

- considérant que le service de l'Équipement possède à Romans-Bourg de Peuge un représentant local qui présente toutes les garanties de compétences techniques et administratives pour la conduite de procédures - Vu la loi n° 48-1530 du 29.09.48 réglementant l'intervention des fonctionnaires des ponts et chaussées dans les affaires intéressant les collectivités locales et divers organismes.

- Vu le décret n° 61.371 du 13 Avril 1961 fixant les conditions d'exercice du concours technique du service des ponts et chaussées en matière de voisinage des collectivités locales,

- Vu le décret n° 73.207 du 28.02.73 relatif aux conditions de rémunération des missions d'ingénierie et d'architecte remplies pour le compte des collectivités publiques par des prestations de droit privé, ainsi que l'arrêté du 29 Juin 73 modifié puis pour son application,

- Vu le décret 77.547 du 17 Aout 79 fixant les conditions générales relatives aux actions en responsabilité civile engagées à l'occasion des concours pratiqués par les services techniques de l'Etat aux collectivités locales et à divers organismes,

- Vu l'arrêté du 7 mars 1949 fixant les conditions générales

d'intervention des fonctionnaires des ports et chaussées pour le compte des collectivités et organismes divers en application de la loi du 29 septembre 1948 ensemble des textes qui l'ont modifiée,

- Vu l'arrêté du 28 Avril 1949 fixant les conditions particulières d'intervention des fonctionnaires des ports et chaussées dans les affaires des départements et communes et de leurs établissements publics ainsi que des associations syndicales relevant du Ministère de l'Intérieur, ensemble des textes qui l'ont modifié,

- Vu l'arrêté interministériel du 7 décembre 1979 relatif aux concours appartenant aux collectivités locales et à leurs groupements par l'état (service de l'équipement et de l'Agriculture) et notamment son titre 1, ainsi que la circulaire interministérielle du 21.12.1979 n° 79.123 prise pour son application.

déci de

- de demander le concours de la Direction Départementale de la Drôme, pour assurer une mission normalisée de maîtrise d'œuvre n° 2, telle qu'elle est définie à l'annexe 1 de l'arrêté susvisé du 29 juillet 1973. Cette mission comprend les éléments ci-après désignés : avant projet sommaire - avant projet détaillé - consultation des entrepreneurs - assistance, marchés, travaux - contrôle général des travaux - réception et décomptes des travaux - dossier des ouvrages exécutés. Conformément au tableau de répartition des ouvrages en trois classes de complexité annexé à l'arrêté interministériel du 7 décembre 1979 susvisé la mission est classée en première classe.

11 juillet 1980

Tous les membres sont présents, sauf Mme Châtelan et Darlay excusés.
Le compte rendu de la dernière réunion est lu et signé.

Travaux dans les écoles:

Ecole de Meymans: La salle de classe et la cuisine du logement sont en mauvais état. Plusieurs murs devront être doublés en brique. La salle de classe nécessiterait la pose d'un faux-plafond. La cuisine aurait besoin d'un revêtement de sol neuf. Devant l'importance des travaux, des entrepreneurs seront contactés pour l'élaboration de devis. En outre, la grille autour du terrain scolaire sera posée.

École de Beauregard:

Le couloir sera renouvelé en état (peinture laque). D'autres petites réparations sont à exécuter. (WC à curer, bureaux etc.) Le problème du second logement est soulevé. En priorité, il sera loué à l'institution pour extension de son logement trop exigü. Le loyer de 300F par mois sera proposé à l'ancien cassière.

Zonage:

En ce qui concerne les deux problèmes de construction depuis l'élaboration du zonage, la DDE nous a signalé sa position nette de refus. Cependant, comme la commune n'a pas la possibilité de revoir le zonage dans l'immédiat, le problème reste entier et sans espoir de solution, actuellement.

Téléphone:

Une cabine publique sera installée dans chaque village par les Télécommunications. Une convention portant sur 10 ans renouvelable par tacite reconduction tous les trois ans est approuvée. Cette installation permettra de conserver deux P.A.P. (1 à Beauregard - 1 à Allegmanns) mais libérera les gérants de cabine de leurs contraintes (possibilités d'absences). Cependant, leur indemnité annuelle sera supprimée, seul l'abonnement sera pris en charge par la commune.

Questions diverses:

Malice faucheuze: L'engin actuel (15 ans) devient inutilisable. Renseignements seront pris pour le prix et le changement d'un engin de nettoyage des herbes.

Assainissement du village de Allegmanns: La DDA se chargera de la maîtrise d'œuvre du projet d'assainissement.

Divers: Un contrat d'entretien est souscrit pour la machine à écrire (durée 2 ans).

Un architecte s'est rendu sur place pour étudier l'éventuel agrandissement du terrain de l'école de Beauregard.

La séance se termine à 22 H.50.

du dit-

M. le maire propose au c.m. d'installer aux villages de Beauregard et de Allegmanns 2 cabines téléphoniques publiques.

Une convention à passer entre la Direction des Télécommunications et la commune est mise à l'Assemblée.

Installation
de 2 cabines
téléphoniques
publiques aux
2 villages.
déposé le 17.2.77

exp. à Proj. 17.7.80
Téléc. 17.7.80 + plan
+ convention + 1 fil.

Après avoir délibéré, le conseil :

- Accepte l'installation de 2 cabines téléphoniques sur la commune par les Postes et Télécommunications.
- Autorise le maire à signer la convention - du dit -

III. Le maire expose au C.M. les conditions dans lesquelles peuvent être exécutés les travaux d'assainissement du hameau de Meymans et la construction d'une lagune pour l'épuration des eaux.

- Il convient de désigner le maître d'œuvre de l'opération.
- III. Le maire indique que la D.D.A. paraît parfaitement qualifiée pour assurer cette fonction et il propose de la confier à ce service.

Le C.M. après avoir entendu les explications de son maire et délibéré :

- 1° Demande, en application de la loi du 26 juillet 1955 et des textes d'application, notamment l'arrêté du 7 décembre 1979, le concours de la D.D.A. pour assurer la maîtrise d'œuvre de cette opération.
- 2° Définira le montant de la rémunération de ce service par délibération ultérieure qui précisera la nature de la mission, la classe de complexité, le prix d'objectif et le taux de rémunération.

5 Septembre 1980

Tous les membres sont présents sauf M. Benistant excusé
Compte rendu

Début de la séance 21 H.
Lecture du compte rendu de la 2^e réunion du 11 juillet et signaturé.

Travaux pour les écoles :

Les devis pour les travaux à l'école de Meymans s'élèvent à environ 20.000 F. (y compris la pose du faux plafond de la salle de classe). Des travaux de réfection du couloir de l'école de Beaurégard seront faits pour la rentrée scolaire, de même que les travaux sur la fosse septique des W.C. de cette même école.

Projet d'étude du Pont de Beaurégard :

Lecture est faite des deux annotations consignées sur le registre

d'enquête. A la première, la Municipalité répondra que l'entretien du ruisseau est à la charge des riverains, à la seconde, il sera précisé, qu'il ne sera question que d'une éventuelle servitude en cas d'exceptionnelle crue.

Projet de lotissement :

Une réunion aura lieu sur place avec le cabinet BEAUR le mardi 9 Sept. à 14 H. 30.

Questions diverses :

Syndicat d'initiative de Bg. du Peuge :

Deux personnes souhaitant faire partie de ce Syndicat d'Initiative du Canton, peuvent se présenter à la mairie.

École de Meymaux :

Sielle Benistant abandonnant ses fonctions, la commune cherche un remplaçant pour le nettoyage de la classe et de la mairie, (environ 3H par semaine) s'adresser à la mairie.

Entretien :

Quelques arbres seront taillés en complément au débroussaillage, qui sera fait sur les chemins de Rives - Thiollet - Lacombe - Tête d'homme - Moulin - La grange.

Et au maison champey et école de Beauregard :

La Sté SIKA a réalisé le travail : Les branchements seront faits très prochainement.

Prieur de Beauregard :

L'étude faite par M. Clément, Architecte n'a pas encore été approuvée en Mairie.

L'employé communal se rendra à Beauregard pour étudier un problème relatif aux égouts, quartier de la place.

La séance est levée à 22 H. 05.

A row of handwritten signatures in black ink, likely belonging to the members of the Beauregard town council, are written over a single horizontal line.

7 Septembre 1980

Élection au Sénat

L'an mil neuf cent quatre vingt le sept septembre à huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Beauregard-Barel, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Yves Matras, Maire

Etaient présents ou représentés tous les Conseillers Municipaux : Mallette J.-P. - Bossanne Louis - Reynaud A. - Chadelang. Bellet E. - Marsanne - Darlay. Chubert J. - Mallette R.

Absents non représentés : M. Benistant R.

Conformément aux dispositions de l'article R 133 du code Electoral, le bureau a été constitué de :

Mrs Bossanne - Marsanne - Chabert - Darlay.

Le Conseil a élu pour secrétaire Mme Belley.

M. le Président a donné lecture :

1^e des articles transcrits ci-dessus du Code Electoral relatifs à l'élection des Sénateurs:

2^e Du décret fixant la date à laquelle les conseils municipaux doivent désigner leurs délégués et suppléants en vue de l'élection au Sénat qui doit avoir lieu le 28 Septembre 1980 dans le département.

3^e De l'arrêté préfectoral convoquant à cet effet les Conseils Municipaux.

Election des délégués

1^{er} tour de scrutin

Le Président a ensuite invité le conseil à procéder, sans débats, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection de un délégué.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermi au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a commencé à 10 H. 30. Il a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	10
A déduire : bulletins blancs et nuls	0
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	10
Majorité absolue	5
Ont obtenu :	

M. Mathias Yves.

10 voix

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés délégués

M. Mathias Yves, né le 05.06.49 - à Boarg de Peage qui a déclaré accepter le mandat
André Beauregard - Section de Meyrueis

Election des Suppléants

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection de 3 suppléants

1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin qui a suivi immédiatement le dépôt des votes a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	10
A déduire : bulletins blancs et nuls	0

- Resté, pour le nombre des suffrages exprimés
Majorité absolue 10
Ont obtenu:
 M. Mallett Jean-Pierre 10 voix
 - Bossanne Louis 10 voix
 - Silvassane Gaston 10 voix
 Ont obtenu la majorité absolue et ont été proclamés suppléants:
 M. Mallett Jean-Pierre, né le 18.05.32 à Beauregard B¹ qui a déclaré accepté le mandat
à chesse Beauregard-Baret.
 M. Bossanne Louis, né le 08-08-25 à Arthenay qui a déclaré accepté le mandat
à chesse Beauregard-Baret - Section de Meignans.
 M. Silvassane Gaston, né le 23.02.23. Pont de l'Isle, qui a déclaré accepté le mandat
à chesse Beauregard-Baret - Section de Meignans.

La séance a été levée à 11 heures.

Et ont signé les membres présents.

10 octobre 1980

compte rendu

Tous les membres sont présents, sauf Mme Bellay excusée.
Le C.N. visite les nouveaux bureaux de la mairie, qui sont terminées et vont être meublées prochainement.

Suite à la lecture du compte rendu de la dernière séance, sont apportés les renseignements suivants:

Travaux écoles de Meignans: Le faux plafond a été réalisé dans la salle de classe. Les travaux de mise en état de l'appartement ont débuté.

Pont de Beauregard: L'arrêté préfectoral a été reçu, les travaux seront réalisés dans un délai de 1 mois maximum. Tout dépendra de la rapidité de la présentation du devis par l'Ent. Cheval.

Entretien mairie et école de Meignans: le C.N. choisit Mme Favre pour assurer ces heures de nettoyage des locaux.

Débroussaillage: Les travaux sont commencés et seront complétés avec le passage de l'employé communal. Un problème concernant un

un niveau gênant pour les camions existe sur la place de Beauregard. A suivre -

Eau SIKA; Les branchements seront faits très bientôt, de même que les travaux sur la fontaine du quartier de la Place, Préau de Beauregard. L'étude est prête, elle n'a malheureusement pu nous être transmise à temps pour cette réunion.

Il est également décidé que le tarif des concessions de cimetière inchangé depuis 20 ans sera de 100F. le mètre carré. Par ailleurs cette semaine, sera effectué le goudronnage des allées des cimetières de Beauregard et Silegmanns.

Compte Administratif 1979

Fonctionnement : dépenses : 370.280,62

- recettes 435.346,90

excédent 66.066,28

Investissement : dépenses 145.919,03

- recettes 148.895,79

excédent 2.976,76

Excédent total de clôture 69.043,04

Budget supplémentaire 1980

Dépenses Fonctionnement 103.424,82

Dépenses - 86.624,60 saldo 16.860,22

Recettes Investissement 34.790,62

Dépenses - 34.790,62

Il est décidé qu'une somme de 6.225,60 servira à l'aménagement des bureaux. une bâche de caisse sera achetée à installer sur un tracteur valeur 3.000.F.

Ce budget supplémentaire est approuvé à l'unanimité.

Questions diverses :

- révision des règles de ramassage des ordures ménagères;

- quelques modifications sont apportées aux changements (état-civil) intervenus depuis l'an passé

Renforcement en Électricité :

- création d'un transformateur, quartier Guyon.

- extension route des Sourdans.

- quartier des Picards, renforcement du réseau par création d'un poste.

- quartier Thievenon, mise en place de 4 fils

Contrat d'entretien :

Il sera demandé 2 contrats d'entretien pour la chaudière du F.R. et pour les installations gaz de la mairie

Séance levée à 23 H. 15